



CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE



Mieux vivre ensemble à
LANDAUL

Sommaire

Préambule

Chapitre 1 : LA CHARTE

- 1.1 Les valeurs communes
- 1.2 Mise en application de la charte

Chapitre 2 : LES PRINCIPES PARTAGÉS

- 2.1 Les nouvelles relations
- 2.2 Partenariat, confiance et respect

Chapitre 3 : LES ENGAGEMENTS

- 3.1 Engagement de la commune
- 3.2 Engagement des associations

Chapitre 4 : SUIVI ET ÉVALUATION

- 4.1 Organisation de la vie associative
- 4.2 Évaluation et mise en œuvre de la charte
- 4.3 Révision de la charte

Chapitre 5 : ORGANISATIONS

- 5.1 Listing des associations de la commune
- 5.2 Attribution des subventions
- 5.3 Attribution des salles et locaux
- 5.4 Matériel disponible dans les salles
- 5.5 Emprunt, prêt, location de matériel
- 5.6 Matériel de prêt pour les associations

Chapitre 6 : EN ROUTE VERS LE ZÉRO DÉCHET

- 6.1 Des événements zéro déchet
- 6.2 Des défis écoresponsables

Chapitre 7 : ACCEPTATION DE LA CHARTE

FICHES PRATIQUES ET ANNEXES

A1 Demande de manifestation

A2 Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

A3 Demande d'autorisation de loterie

A4 Demande d'ouverture de débit de boisson temporaire

A5 Demande d'affichage temporaire sur la commune de Landaul

A6 Planning des manifestations

A7 Planning d'occupation des salles socioculturelle, Ty er Barrez et Médiathèque

A8 Dossier de demande de subvention

A9 Conditions de fréquentation des salles et des espaces en période COVID

Préambule

Depuis 2014, la commune est à l'écoute des associations qui œuvrent sur son territoire ; elle a su les accompagner dans leurs projets, et aussi faire appel à elles chaque fois que cela était nécessaire.

Plus que jamais, la commune de Landaul s'inscrit dans une démarche de valorisation du tissu associatif local, riche et diversifié. Force a été de constater que la vie associative s'est fortement amplifiée ces dernières années et constitue un acteur important de développement, d'innovation et de cohésion de la société, grâce notamment à l'engagement des bénévoles.

Depuis un an, l'épidémie de Covid-19 a imposé un arrêt brusque à la vie associative, sans possibilité de mettre en place les évènements qui régulièrement animent notre commune.

Landaul souhaite aujourd'hui réaffirmer son attachement à la vie associative et propose à ses partenaires associatifs la formalisation de leurs relations par l'approbation d'une nouvelle « Charte de la Vie Associative ». Nous souhaitons organiser un échange visant à se projeter dans l'après-pandémie. Dans le contexte actuel, quelque peu morose, nous voulons en effet nous tourner vers l'avenir, appréhender quelles seront les transformations du monde associatif dans les mois à venir et comment s'y préparer.

Cette charte constitue un engagement moral entre les associations et la commune. Elle définit les liens entre les dirigeants associatifs et les élus municipaux, dans le but de relancer la dynamique de manifestations locales qui nous ont tant manquées.

CHAPITRE 1 : LA CHARTE

La constitution d'une charte de qualité à l'intention du monde associatif sur la commune de Landaul est une évidence dans la réflexion de l'équipe municipale qui souhaite développer au sein de notre commune une démocratie participative. Rendre plus visibles les associations actuelles et aider d'autres associations en lien avec nos thèmes : créer du lien social, développer le choix d'activités sportives et artistiques, promouvoir la visibilité et l'intégration des associations.

La charte vise à :

- définir le cadre dans lequel commune et associations veulent inscrire leurs engagements,
- clarifier les rôles respectifs de chaque partie,
- formaliser des engagements réciproques en vue d'intensifier la coopération mutuelle de façon sereine et durable,
- veiller à préserver et valoriser le développement d'associations visant à créer du lien social et une dynamique au sein de la commune.

Le secteur associatif :

Dans la diversité et l'indépendance qui constituent sa richesse, le secteur associatif, par ses actions et ses engagements, est un acteur fondamental dans le domaine des loisirs, de la culture, du sport, de l'éducation, de la solidarité et de la cohésion sociale.

Il participe à construire un cadre de citoyenneté et de liberté permettant à chacun de s'épanouir, de mieux connaître et respecter les autres.

Considérant la commune comme un interlocuteur majeur, les associations affirment par là même leur volonté d'appliquer cette charte permettant le développement de relations de qualité.

La commune de Landaul :

Dans le cadre de sa compétence générale en matière de politique locale, la commune de Landaul reconnaît par cette charte l'importance de l'épanouissement associatif.

Elle affirme sa volonté d'être à l'écoute des associations, de les solliciter, et de les aider à réaliser leurs projets dans la mesure de ses moyens, dans le respect du pluralisme associatif.

Elle reconnaît et respecte leur indépendance, sous réserve d'un fonctionnement conforme aux lois associatives en vigueur.

Elle souhaite par cette charte mettre en œuvre un mouvement de démocratie participative.

Elle rappelle que le soutien des associations par la commune, quelle qu'en soit la forme, n'est pas créateur de liens de subordination.

1.1 LES VALEURS COMMUNES

La charte s'appuie sur les principes de liberté, d'égalité, de fraternité.

Elle est construite avec des valeurs humanistes.

Elle rassemble les règles du partenariat entre les associations et la commune afin de :

- développer les échanges et soutenir les initiatives pour une participation active des Landaulais,
- respecter les cultures,
- concourir à la création de richesses sociales, sportives et culturelles,
- favoriser l'affirmation d'une plus grande diversité de choix d'activités

1.2 MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE

La charte est ouverte à toutes les associations actives œuvrant sur le territoire de la commune.

Elle s'articule autour de 3 axes :

- des principes partagés (voir plus bas)
- des engagements réciproques,
- un suivi et une évaluation de sa portée.

La charte est portée à la connaissance de toutes les associations landaulaises. Chacune est invitée à s'y référer et à l'adopter.

La mise en application de la charte est effective à la date de sa signature.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPES PARTAGÉS

2.1 LES NOUVELLES RELATIONS

Les signataires de la charte s'investissent vers une relation basée sur l'engagement libre, la transparence et l'évaluation des résultats.

Ainsi les signataires décident de :

- développer et mettre en commun leur compétences pour un engagement constructif vers un meilleur vivre ensemble,
- définir ensemble les lieux et modalités de concertation,
- planifier des projets tout au long de l'année.

2.2 PARTENARIAT, CONFIANCE ET RESPECT

Les signataires sont désireux de construire un partenariat basé sur l'écoute, le dialogue, le respect des engagements et l'autonomie des associations.

La confiance et le respect entre la commune et les associations sont les composants essentiels au bon fonctionnement de la charte.

Les signataires ont à cœur de faciliter et encourager les échanges pour faire évoluer positivement les relations entre la commune et les associations.

Les signataires profitent de ces moments de partage pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer et donner leur point de vue.

Les signataires mettent en avant l'expérience associative au sein de notre commune, pour la rendre plus visible et encourager ceux qui souhaiteraient se lancer.

CHAPITRE 3 : LES ENGAGEMENTS

3.1 ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La commune est soucieuse de voir pérenniser et se développer une offre associative répondant aux besoins des Landaulais. Elle souhaite promouvoir toute initiative contribuant à un meilleur vivre ensemble. Elle soutiendra et accompagnera tous ceux qui concourent à l'intérêt du développement de la vie associative. Elle apportera, en fonction de ses moyens, conseils, aide logistique et financière. Elle organisera des réunions de planification calendaire.

3.2 ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS

Les associations signataires s'engagent à conduire des projets en rapport avec les aspirations des Landaulais, à favoriser la participation des adhérents à la mise en œuvre de leurs projets. Elles auront à cœur de prendre part au débat public et de développer la mutualisation inter-associations. Elles s'engagent également à développer la transparence dans leur fonctionnement, en rendant lisibles leurs projets, leurs activités, leur fonctionnement et l'utilisation des financements publics.

CHAPITRE 4 : SUIVI ET ÉVALUATION

4.1 ORGANISATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les différents acteurs des associations seront amenés à faire connaissance avec l'équipe en charge de leur dossier afin d'établir un réel dialogue. Des dispositions seront mises en place pour construire une feuille de route et organiser la vie associative et ses manifestations au cours de l'année.

4.2 ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La commune s'engage au travers de cette charte à la faire évoluer avec le concours des différentes associations, lesquelles s'engagent à une évaluation annuelle transparente et lisible pour tous.

4.3 RÉVISION DE LA CHARTE

Au terme de chaque année, nous verrons ce qui est à modifier sur cette charte pour une meilleure efficacité et une meilleure compréhension de tous.

Pour tous ceux qui seraient intéressés par la création d'associations au sein de Landaul, il y a de nombreux domaines vierges : cuisine, photos, théâtre, peinture, atelier informatique, atelier linguistique etc.

Voilà quelques idées pour celles et ceux qui aimeraient mettre leurs compétences et leur énergie au service d'une commune vivante et dynamique, ancrée dans la bonne humeur.

CHAPITRE 5 : ORGANISATIONS

5.1 LISTING DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Nom de l'association	Président(e)	Adresse et contact
ADSL Association de Découverte et Sports Landaulaise	M. Ivan PLUMER	1, résidence du Penher 56690 Landaul Tel : 06 72 47 55 67 ivan.plumer@sfr.fr
A.E.P. École Sainte Anne	M. Francis HAULIN	20 rue des moulins 56690 Landaul Tel : 02 97 24 61 02 fhaulin@orange.fr
Amicale laïque de Landaul (École Marcel Pagnol)	Mme. Noémi MORENO-ANSELMO	6 rue Saint Michel 56690 Landaul Tel : 02 97 37 27 90 amicalepagnol56@gmail.com noemi.morenoanselmo@yahoo.fr
Amicale du personnel communal	M. Yoann PAYS	Tel : 06 40 23 31 57 amicalepersonnellandaul@gmail.com
A.P.E.L. de Landaul (École Sainte Anne)	Mme. Sandra Guenot	apel-sainte-anne56690@outlook.fr sandraguenot2@gmail.com
Association de chasse Kerbot Kerguero	M. Franck LE LOUER	Kergroix 56690 Landaul Tel : 02 97 24 51 30 charmedantan0824@orange.fr
Association des donneurs de sang	M. André LOREC	andre.leloreca@sfr.fr
Avel Hun Tadeu Bagad ha Kerlenn Landaol	Mme. Anna RENOUIARD	11, lot Mané Kerverh 56690 Landévant Tel : 06 63 05 05 56 avel-hun-tadeu@hotmail.fr
Club des Vétérans Football	M. Guy LE MENE	Kerveno Lan Rouan 56690 Landévant Tel : 02 97 56 94 42 / 06 61 12 19 76 g.lemene56@gmail.com
Comité d'animation de Langombrach	M. Christophe RIO	Kervadec 56690 Landaul Tel : 06 01 08 34 04 papario@gmail.com guivarchisabelle@gmail.com

Judo	M. Lionel LE CHAUX	Tel : 06 46 81 51 84 solilo56@gmail.com M. Patrice ORSINI orsini.patrice@wanadoo.fr
Landapattes	Mme SEVENNO Maëlle Mme LE PRADO Chloé	11 rue du Hameau de Pen er Hoët 56690 Landaul Tel : 06 12 66 63 18 landapattes@gmail.com
Landaul Scrabble	M. Christian BARBIER	Larmor 56690 Landaul Tel : 06 32 29 85 91 colette.christian56@gmail.com jy.kervadec@orange.fr kervadec.andredu56@gmail.com
Landaul Sport Football	Mme Kathelyne LE RUNIGO & M. Kévin PLUMER	Tel : 06 31 82 00 09 kathelyne.lerunigo@gmail.com Tel : 06 70 79 95 10 plumer.kevin@orange.fr lemeroseph@orange.fr
L'AS : Landaul Animations Sportives	Mme Marion LE THUAUT-DANIEL	Tel : 06 77 56 49 99 landaulanimationsportives@gmail.com
Les Abeilles Travaux manuels	Mme Maryline CARNAC	10 rue Mané-Ic 56690 Landaul Tel : 02 97 24 59 98 carnac.christian@orange.fr
Les Amis de la Chapelle de Branzého	M. Jean-Yves LE DREAU	4 place de l'église 56690 Landaul Tel : 02 97 24 67 05 jy.ld@orange.fr Chapelle Saint Michel
Les Amis de la Chapelle de Langombrac'h	M. Jean-Claude LE BOURDIEC	14 route de Mendon Langombrac'h 56690 Landaul Tel : 02 97 24 63 16
Les Amis de la Culture	Mme Elise RECHER	10 rue du Stade 56690 Landaul Tel : 06 81 14 86 27 lesamisdelaculture56690@gmail.com
Les Gais Lurons Club	M. Jacky LANOE	4, rue Guern 56330 Pluvigner Tel : 06 88 17 20 18 jacky.lanoe@orange.fr
Les Raid ' Dingues	M. Vincent THIEC	9 bis rue de l'Argoat 56690 Landaul Tel : 06 48 32 21 63

		raid.dingues56@gmail.com cadiou.sylvain@gmail.com
Loisirs et culture de la Ria	Mme Dominique DE WIT Mme Katia FAVRELIERE	13 rue de Pen Perleieu 56550 Belz loisirsetculturedelaria@gmail.com Kerveno 56690 Landaul Tel : 06 77 09 97 61 katy04@orange.fr elise.recher56@orange.fr muche19@hotmail.com
O.G.E.C. de Landaul (École Sainte Anne)	M. Nicolas GOUELLO	5 B, Locmaria 56690 LANDEVANT Tel : 02 97 30 46 46 / 06 18 75 27 95 Nicogouello83@gmail.com b-jollivet@orange.fr
Paroisse de Landaul	M. Francis HAULIN	20 rue des Moulins 56690 Landaul Tel : 02 97 24 61 02
Pilates Landaul	Mme Méline PELERIN	1, ter rue des Moulins 56690 Landaul Tel : 02 97 24 55 73 / 06 34 40 60 36 melookine@orange.fr
Pour la forme	M. Vincent ROUSSEAU	1 place de la Liberté 56690 Landaul Tel : 06 26 92 29 56 asso.pourlaforme@gmail.com
Road Runner Handisport Sinagot	M. Gregory LERAY	Kergoulero 56330 Pluvigner Tel : 06 70 04 47 08 gregorybrembo@hotmail.com
Secours catholique	M. Jean-Pierre VIRRION	20 rue du Parco Tel : 02 97 24 63 94 / 07 86 85 42 96 jean-pierre.virrion@laposte.net
Société communale de chasse	M. Damien GERMAIN	5 impasse Jean Mermoz Bat A, apt 16 56400 Auray Tel : 06 83 57 25 12 v_rouhaud@orange.fr damien.henrio0500@orange.fr
Souvenir Français	M. Didier ROZE	ker.rozen@free.fr
U.N.A.C.I.T.A . et anciens combattants	M. Yann LE GALLO	9, rue de Kerfétan 56690 Landaul Tel : 06 42 50 07 16 yann.legallo@ags-globalsolutions.com

5.2 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le dossier de demande de subvention concerne le fonctionnement général de l'association et/ou le financement d'actions spécifiques. Il peut être téléchargé sur le site de la commune.

Comment obtenir le dossier :

Le dossier sera téléchargeable sur le site de la commune dans l'Espace Associations, en début d'année civile, ou à retirer en mairie.

Quand et où retourner le dossier :

Chaque année, une fois complété, le dossier doit être adressé en double exemplaire, accompagné des pièces à joindre, à la mairie pour le 1^{er} février.

Il est impératif de respecter la date limite indiquée en première page du dossier. En cas de non-respect de cette date, la commune se réserve la possibilité de reporter l'étude du dossier au deuxième semestre de l'année en cours.

L'association prend l'initiative de faire une demande de subvention, mais seule la commune prend la décision d'accorder une subvention à une association.

Une association a l'obligation de renouveler sa demande chaque année, si elle souhaite continuer à bénéficier d'une subvention financière. Une subvention octroyée une année à une association n'engage pas la commune pour les années suivantes.

5.3 ATTRIBUTION DES SALLES ET LOCAUX

La commune de Landaul dispose de différents espaces :

La salle socioculturelle est la salle principale où ont lieu la plupart des manifestations et les fêtes avec repas. Cette salle peut être divisée en deux pour des réunions ou activités différentes.

L'ancienne bibliothèque a été divisée en deux espaces :

- La partie la plus au fond a été attribuée à l'association « Landaul Sport » afin de libérer l'espace occupé en Mairie.
- La seconde partie est désormais attribuée aux associations pour y faire leurs réunions.

L'ancienne médiathèque a été attribuée à l'association « Les Abeilles », afin qu'elles puissent stocker leur matériel et entreposer leurs ouvrages.

La Salle Ty Er Barrez sert pour le sport, la Kerlenn Avel Hun Tadeu, les écoles et quelques manifestations ***hors repas chauds***.

Le local de rangement attenant à la salle Ty Er Barrez est attribué aux associations qui souhaitent y entreposer du matériel.

Le placard des toilettes hommes de la salle socioculturelle est attribué à l'association « Scrabble ».

Les salles sont à réserver en Mairie :

02 97 24 60 05

accueil-mairie.landaul@orange.fr

Nb : Une attestation d'assurance responsabilité civile sera à fournir en janvier chaque année

5.4 MATÉRIEL DISPONIBLE DANS LES SALLES

Salle Socioculturelle :

24 tables

207 chaises

Cuisine de la salle socioculturelle :

Vaisselle :

180 assiettes plates	168 flûtes
24 assiettes creuses	140 verres
190 assiettes à dessert	116 verres à pied
200 cuillères à soupe	7 pots à café
200 fourchettes	4 ramasses couverts
200 couteaux	
200 cuillères à café	1 poubelle de cuisine

Ménage :

1 balai	3 poubelles wc
1 pelle à poussière	2 seaux plastique
2 balais-serpillères	2 raclettes
1 balai-brosse	

Penderie :

4 portants + cintres

Salle Ty Er Barrez

25 tables dont 3 basses (110cm X 80cm environ)
56 chaises bois et métal + 3 chaises tissu et métal

5.5 EMPRUNT, PRET, LOCATION DE MATERIEL

À partir de la signature de la charte, les nouvelles règles seront en vigueur. À chacun de les lire et de respecter les procédures.

* Pour emprunter du matériel communal, il faut faire une demande écrite en Mairie avec une photocopie de l'assurance responsabilité civile de l'association que vous représentez.

* Pour emprunter du matériel aux associations qui ont souhaité mettre leurs biens et outils à disposition des autres associations, il faut prendre contact avec le président de l'association, contact qui vous est fourni avec la liste du matériel.

* Pour louer un chapiteau ou des plateaux repas, vous devez contacter Christophe Rio de l'association de « Langombrac'h »

Chacun doit agir d'une manière responsable et rendre le matériel dans l'état où il l'a emprunté. Toute détérioration du matériel est à la charge de celui qui l'a emprunté.

Les associations signataires de la charte sont les seuls bénéficiaires du matériel communal, et sont prioritaires pour la réservation des salles pour leurs manifestations.

CHAPITRE 6 : EN ROUTE VERS LE ZÉRO DÉCHET

6.1 *DES ÉVÉNEMENTS ZÉRO DÉCHET*

La municipalité souhaite promouvoir la sauvegarde de l'environnement et s'engager dans une consommation responsable, afin de réduire l'impact des déchets sur la commune à tous les niveaux.

Réduire les déchets, c'est faire des économies, répondre aux politiques locales, préserver l'environnement.

Les organisateurs de manifestations doivent prendre en compte les impacts liés aux déchets lors de celles-ci, qu'ils soient positifs ou négatifs.

La démarche « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » est une démarche globale qui vise à responsabiliser les associations locales à faire des choix plus responsables, à chaque étape de l'organisation.

En moyenne, une manifestation de 500 personnes consomme :

50kg de papier (soit 1 arbre et 5000 litres d'eau)

100 kwh d'énergie

Et produit 250 kg de déchets.



6.2 *DES DÉFIS ÉCO RESPONSABLES*

Pour entrer dans la démarche vertueuse d'un évènement zéro déchet, nous pouvons l'appréhender comme un jeu, un challenge communal avec des objectifs progressifs.

Les défis

Thématiques :



Alimentation



Déchets



Energie



Mobilité



Biodiversité



Shopping

Alimentation : favoriser les commerces et les producteurs locaux

Déchets : diminuer au fur et à mesure des manifestations le poids des déchets, avec pour objectif de s'améliorer au cours de l'année

Énergie : prioriser des animations consommant peu d'énergie

Biodiversité : moins de vaisselle et de gobelets jetables, moins de flyers

Shopping : plutôt que chaque association achète son matériel, favoriser les achats communs (dans la future salle de sport, un local sera dédié au matériel des associations).

Un livret ressource « zéro déchet » sera mis à disposition par la mairie.

CHAPITRE 7 : ACCEPTATION DE LA CHARTE

Dans le respect de la loi de 1901, l'objet de la Charte de la Vie Associative est de définir les relations entre la commune de Landaul et les associations qui œuvrent sur son territoire dans le but de réaliser un véritable partenariat. La charte n'a pas force de loi, elle constitue un engagement moral entre la municipalité et les associations.

Je soussigné (e)
 Président (e) de l'association
 Déclarée en Préfecture de, le
 Sous le n°
 Modifiée le

Reconnais avoir pris connaissance de la charte et en accepter les termes, en accord avec les adhérents.

M'engage à la respecter et à la faire respecter.

La charte prend effet dès son approbation en conseil municipal du 9 décembre 2021 et sera évaluée tous les 3 ans, en concertation avec les partenaires. Elle pourra être modifiée en fonction des évolutions législatives ou réglementaires ou en fonction des besoins des partenaires.

La commune de Landaul se réserve le droit, en cas de non-respect des dispositions prévues par la charte, par une association, de remettre en cause toutes les aides municipales à ladite association.

Conscient qu'une telle charte nécessite l'adhésion pleine et entière de tous, le signataire s'engage à tout mettre en œuvre pour la faire vivre et la pérenniser.

Fait à _____, le _____

Le (la) Président (e) de l'association

FICHES PRATIQUES – ANNEXES

A1 Demande de manifestation (simple courrier ou courriel en mairie à accueil-mairie.landaul@orange.fr)

A2 Demande d'autorisation d'occupation du domaine public (simple courrier ou courriel en mairie accueil-mairie.landaul@orange.fr)

A3 Demande d'autorisation de Loterie (simple courrier ou courriel en mairie à accueil-mairie.landaul@orange.fr)

A4 Demande d'ouverture de débit de boisson temporaire (en ligne sur <http://www.landaul.fr>)

A5 Demande d'affichage temporaire sur la commune de Landaul

A6 Planning des manifestations

A7 Planning d'occupation des salles socioculturelle, Ty er Barrez et Médiathèque.

A8 Dossier de demande de subventions